

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD276 (Rect)

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 16

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° Après la troisième occurrence du mot : "dispositions", rédiger ainsi la fin du premier alinéa de l'article L. 172-1 : ", ou à l'Agence française pour la biodiversité et dans les parcs nationaux". »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'élargissement du périmètre de l'AFB à l'ONCFS.